



COMPTE-RENDU

Séance du 17 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire,
Présents : Patrick LABERNADIE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Marie PEES, Laurent MARQUE, Marie-Christine GARROCO, Paul LAMOURE, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie-Claude PINOUT, Jean-Jacques ALBIRA, Solange BECAAS,
Excusés : Anne-Marie BARRAQUE (procuration à Chantal BECAAS), Etienne CURT, Richard BELLON (procuration à Jean-Jacques ALBIRA)
Secrétaire de séance : Marie-Claude PINOUT

Désignation du secrétaire de séance : Marie Claude PINOUT

Question n° 1 : Approbation du procès-verbal du 18 juillet 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du 18 juillet 2018.

Question n° 2 : Convention avec la société FREE MOBILE pour l'implantation d'un relais téléphonique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- DONNE son accord pour la mise en place d'un pylône de téléphonie mobile sur la parcelle G n° 95.
- EMET un avis favorable à la création d'une autorisation d'implantation d'une durée de 12 ans avec une redevance annuelle de 5000€/an.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte administratif relatif à cette délibération.

Question n° 3 : Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du mur de l'école primaire

L'Assemblée, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,
A l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de la VALLÉE D'OSSAU en vue de la reconstruction du mur d'enceinte et de soutènement de l'école de LOUVIE-JUZON.

Question n° 4 : Création d'un emploi non permanent de 8 heures

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions (M. Albira (2 voix), Mme Solange Bécaas)
DECIDE - la création, pour la période du 24 septembre 2018 au 31 août 2019, d'un emploi non permanent à temps non complet d'agent technique représentant 8 heures de travail par semaine en moyenne,
- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 347.
AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail.
PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Question n° 5 : Affectation de parcelles dans le domaine public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de procéder au classement des parcelles F 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 42 (exceptées les parties de parcelles soumises au régime forestier), dans le domaine public communal.
AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette opération.

Question n° 6 : Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 voix contre (M. Albira (2 voix), Mme Solange Bécaas)
VOTE la décision modificative proposée.
M. le Maire lève la séance à 21h.